



MAINTENEZ LES ORGANISMES NUISIBLES AUX VÉGÉTAUX ET LES MALADIES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE



Il est **INTERDIT** d'introduire des plantes, des fruits*, des légumes, des fleurs ou des semences dans l'Union européenne sans certificat phytosanitaire**.

* Les bananes, les noix de coco, les dattes, les ananas et les durians peuvent être introduits dans l'UE sans certificat.

** Vous n'avez pas besoin de certificat lorsque les plantes, les fruits, les légumes, les fleurs ou les semences proviennent du Liechtenstein, de la Suisse ou du Royaume-Uni (Irlande du Nord uniquement).

** En revanche, un certificat est nécessaire lorsqu'ils proviennent des territoires suivants de l'UE: Ceuta, Melilla, Îles Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

